

## Formulaire FO/B: déclaration définitive des emballages perdus

A remplir par l'adhérent qui est responsable d'emballages industriels de type B. A savoir, l'importateur de produits en vue de leur mise sur le marché belge. A renvoyer à VAL-I-PAC au plus tard pour le **28 février 2010**.

Année de référence: 2009	Numéro d'adhésion:			Groupe de produits:	
Matériau d'emballage	Poids total des <b>emballages primaires</b> (tonnes)		Poids total des <b>emballages secondaires</b> (tonnes)	Poids total des <b>emballages tertiaires</b> (tonnes)	Poids total de tous les emballages (tonnes)
	Produits <b>dangereux</b> <sup>(1)</sup>	Produits <b>non-dangereux</b>			
Papier / carton recyclable					
Métal recyclable					
Bois recyclable					
Verre recyclable					
Autres fibres naturelles recyclables					
Plastique recyclable					
Plastique recycl. secteur construction <sup>(1)(2)</sup>					
Autres recyclables					
Papier / carton non-recyclable <sup>(1)</sup>					
Bois non-recyclable <sup>(1)</sup>					
Plastique non-recyclable <sup>(1)</sup>					
Verre non-recyclable <sup>(1)</sup>					
Autres non-recyclables <sup>(1)</sup>					
<b>TOTAL</b>					
Nombre d'unités mises sur le marché			Poids net des produits mis sur le marché (tonnes)		
Nom et signature du responsable du dossier					

version 11/2009

Les données relatives aux quantités d'emballages industriels concernent les 12 mois de l'année 2009.

Les emballages réutilisables doivent être mentionnés sur le formulaire R/B.

Le formulaire doit être certifié conformément à la procédure de certification décrite dans la note explicative.

<sup>(1)</sup> Consultez la "Note explicative à la déclaration".

<sup>(2)</sup> Il s'agit de tous les films, housses et sacs en plastique de produits destinés au secteur de la construction.

Tous les documents sont disponibles sur notre site internet [www.valipac.be](http://www.valipac.be) dans la section "Infos pour les adhérents".